

45 - 25/05/2023 INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTEME DE CHAUFFAGE A L'ECOLE HERRIOT (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 45
--	---	---------------------------------

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4*

*Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,*

*Vu les autorisations budgétaires en cours,*

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

**OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTEME DE CHAUFFAGE A L'ECOLE HERRIOT**

<b>Article 1 :</b>	Dans le cadre d'un marché public passé en procédure adaptée pour les travaux d'installation d'un nouveau système de chauffage à l'école Herriot, il a été retenu la société "SAS AXAIR" (66000 PERPIGNAN) pour un montant total de 127 538,38 euros HT et un délai d'exécution de 8 semaines.
--------------------	---

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 25/05/2023.

**Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.**

Le :

*Certifié exact.*

ACTE PUBLIÉ

En date du 01/06/2023

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marle



Le Maire,



Antoine PARRA.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2023

Application agréée F. legalle.com

99\_BU-066-21660000-20230525-DEC45\_20452